



CHANTIER THEMATIQUE : CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES #1 KABARDOCK le 17 septembre 2019 – 9h30

Objectifs généraux des chantiers 2019 :

- Mettre en place des espaces de dialogue entre professionnels sur des thématiques et problématiques définies par les acteurs lors des « Ateliers de Kolèt' » le 26 mars 2019.
- Identifier les difficultés, freins et/ou dysfonctionnements rencontrés
- Identifier des leviers d'évolutions positives
- Construire des propositions concrètes et les porter afin qu'elles puissent aboutir (auprès des collègues, des partenaires, des institutions, des candidats aux différentes élections...).

Présents : 21

1- INTRODUCTION

Les enjeux identifiés lors des ateliers de Kolèt' étaient :

- de participer aux instances existantes
- être proactif
- et décider de ce dont nous avons besoin de parler entre professionnels, mais également avec les collectivités.

2- DISPOSITIF REGION « GUETALI »

2.1 Rétrospective

Certains acteurs ayant participé au dispositif Guétali 2018 témoignent de la posture de la Région (P. Bertil) sur la présentation des enjeux sur le hors les murs mais qui une fois sur le terrain a montré de nombreux dysfonctionnements tels que :

- l'absence d'accompagnement,
- l'absence d'organisation sur le terrain
- le manque de lien avec les publics.
- la difficulté de communication avec les communes.

Une lecture est faite de la lettre rédigée conjointement entre les salles et les compagnies suite à une réunion de travail au Théâtre Sous les Arbres en juin 2019 (*annexe 1*) qui met en lumière des incohérences et des questions purement logistiques sur la communication, le lien avec les mairies et les accompagnements techniques. Cette lettre n'a pas été envoyée par manque de temps au vue du calendrier spécifique à Guétali.



Après le dépôt du volet 1 en 2018, un courrier a été envoyé signé par plus de 60 personnes (compagnies, individus, lieux). En réponse à ce courrier, la Région propose pour le volet 2019 pour l'ensemble des lieux de diffusion un dispositif qui leur serait spécifique. Il y a donc une véritable incompréhension quant à la demande qui ne venait pas uniquement d'une revendication des salles mais bien du milieu.

En conséquence, la proposition faite aux salles (seulement un certain nombre dont le choix ne nous a pas été communiqué) en présence de Marie-Angèle Rabaneda et Johanne Haorau a été retoqué par les référents conviés. Il a aussi été mis en avant une volonté de construire en collaboration avec les compagnies.

Pour 2019, il est évoqué un retard de calendrier pour les commissions validant les projets qui ont eu lieu début et fin août avec un maintien des délais de réalisation pour les structures ayant déposées des dossiers largement en amont.

Des compagnies souvent en désaccord avec ce dispositif sont malheureusement contraintes d'y répondre également dans un soucis financier :

- baisse des budgets globaux
- commissions toujours en cours au début du 3^{ème} trimestre pour des dossiers de création 2019 déposés 1 an auparavant.

Et évoqué également pour certains lieux que ce dispositif génère une forme de mise en concurrence entre les compagnies et les salles notamment sur la question des coûts de cessions en décentralisation achetées par les lieux de diffusion et les montants proposés par Guétali.

2.2 Perspectives / actions

D'un point de vue méthodologique, comment Kolèt' prend la parole autour de Guétali, plusieurs pistes sont évoquées :

- Envoi du courrier précédent remis à jour après la réalisation de la nouvelle édition 2019 qui réunirait l'ensemble des éléments de réflexion au nom de Kolèt' envoyé au cabinet du Président de la Région Réunion
- Proposition que Kolèt' initie un bilan à l'issue de l'édition Guétali 2019 comme point d'ancrage à la co-construction. Partir du bilan 2019 des compagnies qui ont répondues pour initier des contres propositions et perspectives envisagées pour la suite en présence des salles.

Propositions :

- A titre expérimental, proposer un espace de dialogue en 2020 qui facilite l'interconnaissance.
- Mise en place d'un atelier organisé par Kolèt' avec les porteurs de projets ayant répondu en 2018 et 2019 à mettre en place de préférence début janvier 2020.

Point de vigilance : compte-tenu d'un travail uniquement basé sur du bénévolat nous n'avons pas la capacité à répondre à toutes les échéances.



3- AUTRES PROJETS

L'envie de « co-construction », c'est la volonté actuelle de proposer des outils de travail permettant d'élargir le débat sur la question des politiques publiques.

La question des échéances électorales reste inéluctable :

- Comment le secteur est-il en capacité d'échanger avec les candidats ?
- Quels espaces pour co-construire, pour dialoguer ?
- Comment faire pour ne pas rater les rdv avec les partenaires ?

Le souhait est de réfléchir aux méthodes pour ne pas renouveler l'erreur Guétali avec la Région dans les actions qui n'ont pas aboutie.

Propositions évoquées :

- Interpeller la sphère politique : lettre ouverte aux communes, une main tendue.
- Proposition d'états généraux, conseils de développement.
- Mise en place d'un questionnaire qui pourrait être envoyé aux candidats.
- Tribune dans la presse qui précise l'existence de l'entité Kolèt.
- Identifier une liste d'éléments sur la question du dialogue, de l'emploi, proposer un état des lieux du spectacle vivant.
- Ouverture des rdv pour débattre.
- Position des autres secteurs : cinéma, arts plastiques. La question de la représentativité de l'ensemble des acteurs ? A moyen terme pouvoir unir tous les secteurs.
- A titre expérimental proposer un espace de dialogue en 2020 qui facilite l'interconnaissance.

4. PROPOSITIONS RETENUES EN PRIORITE

4.1 Lettre ouverte

Une lettre ouverte aux candidats aux municipales avec différents niveaux d'information va être constituée :

- Continuer de faire connaître Kolèt
- Montrer la cohésion du secteur entre salles et compagnies, entreprises et associations
- Sans mettre en avant de parti pris politiques
- Signifier les compétences que le secteur peut apporter
- Appel à la co-construction avec une forme de pédagogie sur des valeurs et les Droits culturels.

En amont nous prendrons connaissance de la date limite des candidatures pour un envoi en octobre. La lettre sera préparée par un sous-groupe de 4 personnes avec un premier jet pour le 24 septembre.

Puis la collégiale se chargera de :

- Identifier les journalistes, interlocuteurs
- Finaliser le courrier si besoin
- Transmettre à la presse
- Faire relais auprès des journalistes



Cette lettre sera également communiquée aux adhérents et aux participants de cet atelier via info-kolet pour information.

4.2 Bilan Guétali

Mise en place sur le premier trimestre 2020 (voir paragraphe 2.2)

Remarque : Le prochain atelier doit se poursuivre pour permettre d'inviter les élus à débattre avec le secteur.



ANNEXE 1

Attention ce mail n'a pas été envoyé, il s'agissait d'une ébauche dans l'optique d'une réflexion commune.

Le mail sera envoyé aux adresses suivantes :

Patrice BERTIL <patrice.berdil@cr-reunion.fr>

Joann HOAREAU <joann.hoareau@cr-reunion.fr>

Séverine ENAULT <severine.enault@cr-reunion.fr>

Marie-Angèle RABANEDA <marie-angele.rabaneda@cr-reunion.fr>

Vous pensez à d'autres personnes ?

Bonjour M. Bertil,

Suite à une réunion entre acteurs professionnels du secteur culturel à la Réunion, nous souhaitons vous exposer quelques interrogations que nous rencontrons afin de pouvoir répondre en bonne connaissance au marché Guétali :

- Comment se répartit l'enveloppe entre le coût de cession, la médiation culturelle et les frais liés à l'organisation du dispositif ?
- Quels sont les frais éligibles dans le coût forfaitaire lié à l'organisation et la coordination des spectacles (la sécurité, la communication, l'administration, la technique, les droits d'auteurs, les frais de déplacements, les frais de repas... sont-ils pris en compte) ?
- Est-il réellement possible de respecter le code du travail en rémunérant 5 personnes (au maximum) avec un coût de cession à 1000€ ?
- Qu'est ce qui est considéré comme faisant parti du coût de cession (cachets des artistes, frais liés à l'administratif, à la production, à la technique, la régie...) ?
- Qu'est ce qui est entendu par « produit d'appel » ?
- La période de diffusion est-elle étirable, notamment sur les premiers mois 2020 ?
- Comment est assurée la sécurité lors des diffusions dans l'espace public ?
- Pourquoi avoir plafonné à trois fois le projet d'action et de médiation culturelle ? Est-il possible de le proposer autour de l'ensemble des diffusions pour une enveloppe de 500 € ht ?
- Pourquoi ciblé les créations des spectacles aux trois dernières années ?
- Quelles sont les modalités de facturation, de financement et de paiement ?
- Le kit de communication Guétali est-il adaptable avec les affiches du spectacle ? Y-a t-il des outils numériques mis à disposition des compagnies ?
- Existe-t-il une liste des employés municipaux à qui le dispositif a été présenté que les compagnies pourrait récupérer ?
- Est-il possible de repousser la date de dépôt ?

Enfin, nous nous interrogeons sur le fait de scinder le volet 1 et le volet 2. En effet, il nous semble nécessaire que compagnies et salles puissent travailler ensemble.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir nos respectueuses salutations,